|  |  |
| --- | --- |
| **Bureau de la normalisationdes télécommunications** | **logo_F_** |
|  |  |

 Genève, le 1er octobre 2014

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Réf.: | **Circulaire TSB 122**COM 17/MEU | - Aux administrations des Etats Membres de l'Union |
| Tél.:Fax:E-mail: | +41 22 730 5866+41 22 730 5853tsbsg17@itu.int  | **Copie**:- Aux Membres du Secteur UIT-T;- Aux Associés de l'UIT-T;- Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT-T;- Aux Président et Vice-Présidents de la Commission d'études 17;- Au Directeur du Bureau de développement des télécommunications;- Au Directeur du Bureau des radiocommunications |
|  |  |  |
| Objet: | **Approbation de la nouvelle Recommandation UIT-T X.1211** |

Madame, Monsieur,

1 Suite à la Circulaire TSB 81 du 13 février 2014, j'ai l'honneur de vous informer que les Etats Membres participant à la dernière réunion de la Commission d'études 17 **ont approuvé**, durant la séance plénière du 26 septembre 2014, un projet de nouvelle Recommandation UIT-T.

2 Le titre de la nouvelle Recommandation UIT-T qui a été approuvée est le suivant:

**Recommandation UIT-T X.1211: Techniques de prévention des attaques sur le web**

3 Les renseignements existants sur les brevets sont accessibles en ligne sur le site web de l'UIT‑T.

4 La version prépubliée de cette Recommandation sera prochainement disponible sur le site web de l'UIT-T.

5 L'UIT publiera cette Recommandation dès que possible.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Malcolm Johnson
Directeur du Bureau de la
normalisation des télécommunications